



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E113056

VALABLE JUSQU'AU 15/05/2025

ÉDITÉ LE 04/02/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2012
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 09/01/2025
10 000

Raison sociale : ACREBAT

1 RUE DES COQUELICOTS
ZA LE TAILLIS
44840 LES SORINIERES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 751 566 365

Siret : 751 566 365 00027

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 5406063

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 4979610304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 10195368604

Situation fiscale et sociale : A jour au 16/01/2025
Entreprise en redressement judiciaire

Téléphone : 02 28 21 58 83

Portable : 06 37 60 17 05

Fax :

Site Internet : www.acrebat.fr

E-mail : direction@acrebat.fr

Responsabilité légale :
MIGNON BERTRAND DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 20 Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	04/11/2021
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	04/11/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANTES
Z.I. DE LA VERTONNE
1 TER, AVENUE DE LA VERTONNE
44120 VERTOU

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.